

## **Une plus grande liberté pour les entreprises américaines de communication**

Le 2 mars dernier, une cour d'appel de Washington DC ont décidé à l'unanimité que les interdictions à un opérateur de contrôler plus de 30 % du marché national du câble, et de diffuser plus de 40 % de programmes produits en interne sur ses réseaux, fixées par la Commission fédérale américaine des Communications (FCC), constituent une atteinte à la liberté d'expression. L'association de consommateurs Consumer Union a appelé la FCC « à mettre en place de nouvelles règles pour assurer la diversité des programmes ».